

COMMENT ET QUAND RETIRER LE DIPLOME DU BACCALAUREAT ET/OU BTS

(Je n'ai pas pu assister à la cérémonie de remise des diplômes)

COMMENT ? :

- Par l'élève lui-même sur présentation de sa carte d'identité et/ou passeport
- **Pour un élève mineur**, le diplôme peut être remis aux représentants légaux sur présentation de leur carte d'identité et/ou passeport.
- Par une tierce personne uniquement **pour un élève majeur**, sur présentation d'une procuration écrite de l'élève et des pièces d'identité du récipiendaire et de l'élève.

ATTENTION : SEULS LA CARTE D'IDENTITÉ ET LE PASSEPORT SONT ACCEPTÉS COMME PIÈCE D'IDENTITÉ.



QUAND ? : A partir du lundi 29 novembre 2021 et jusqu'au 15/12/2021

Lundi 9h00- 11h30 et 13h30 -16h00
Mercredi 9h00- 11h30 et 13h30 -16h00

Mardi 9h00- 11h30 et 13h30 -16h00
Jeudi 9h00-11h30 et 13h30 -16h00

ET APRES ? :

Les diplômes sont retournés au SIEC à Arcueil **à compter du Jeudi 16/12/2021**

Les demandes de diplômes sont à faire en ligne sur le site de la Maison des Examens à l'adresse ci-dessous :

<https://siec.education.fr/demarches/effectuer-une-demarche-217.html>